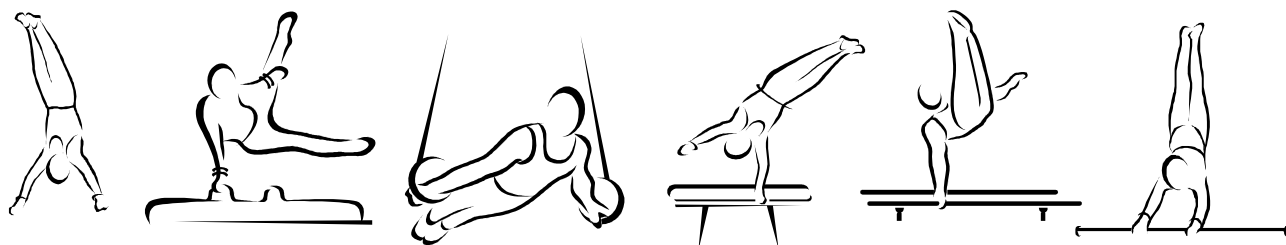


COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GYMNASTIQUE MASCULINE



PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'ACTIVITE

FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

COMITE DEPARTEMENTAL DES LANDES

WWW.FSCF-CD40.FR - E-mail : cd40.fscf@orange.fr

Mise à jour 19 JANVIER 2024

Cahier des charges pour l'organisation des compétitions départementales

Ce document a pour objet de préciser les conditions d'organisation spécifiques aux compétitions départementales pour les associations de gymnastique artistique masculines affiliées à la FSCF et de faciliter la planification et la répartition des tâches du club organisateur.

SOMMAIRE :

Page 2

1 - Organisation administrative	3
1.1 - L'association organisatrice - Etape 1	3
1.2 - L'association organisatrice - Etape 2	3
2 - Les règlements	4
2.1 - Championnat Départemental	4
2.1.1 - Règlement Jeunes Poussins	4
2.1.2 - Règlement Pupilles	4
2.1.3 - Règlement Adultes	
2.2 – Championnat Interclub	5
2.2.1 - Règlement Fédérale A	5
2.2.2 - Règlement Fédérale B	5
3 - Horaires de passage	5
4 - Organisation	6
4.1 - Secrétariat	6
4.2 - Jury	6
4.3 - Service Médical	6
4.4 - Organisation matérielle	7
4.5 - Les récompenses	7
4.6 - Droits d'engagement	8
ANNEXE :	
Règlement Départemental sur la note de « Tenue et discipline »	9

1 – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1 – L'ASSOCIATION ORGANISATRICE- ETAPE 1

Elle enverra, **1 mois avant la compétition** aux clubs du département évoluant par équipe et/ou en individuels :

- ⇒ Une lettre d'accueil,
- ⇒ Un questionnaire administratif comprenant :
 - Le Fichier excel pour l'inscription des gymnastes,
 - Le fichier d'inscription du nombre d'équipes par catégorie,
 - Le fichier d'inscription des juges.
- ⇒ Le rappel des délais fixés par le Comité Départemental pour le renvoi des Inscription (2 semaines)
- ⇒ Les associations devront respecter rigoureusement ces délais.

1.2 – L'ASSOCIATION ORGANISATRICE – ETAPE 2

Doit, dès réception des informations et en accord avec le responsable de la commission technique, **envoyer au plus tard 15 jours avant la compétition** les horaires de passage :

- ⇒ Aux associations,
- ⇒ Au responsable du secrétariat,
- ⇒ Au responsable départemental des juges,
- ⇒ Au responsable de la commission technique.

Le responsable des plateaux des juges enverra aux associations et au club organisateur la composition du jury **1 semaine avant la compétition**.

2 – LES REGLEMENTS

2.1 – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Cette compétition se déroule sur **3 tours** (2 pour les Adultes).

Il y a 3 catégories : Jeunes Poussins, Pupilles et Adultes.

Le vainqueur du Championnat Départemental est l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points dans sa catégorie à l'issue des trois tours départementaux (2 pour les Adultes).

Le titre de « Champion des Landes » est attribué à l'équipe classée première de sa catégorie.

La cotation se fait selon le code de pointage FSCF en vigueur.

TENUE et DISCIPLINE

Le règlement Départemental sur la note de « Tenue et Discipline » est annexé au présent cahier des charges (confère pages 11 et 12).

2.1.1 – Règlement catégorie « Jeunes Poussins »

Ages :	confère le code de pointage FSCF en vigueur
Equipes :	de 4 à 7 gymnastes, pas de limitation du nombre d'équipe
Agrès :	Sol, Table de saut, Barres Parallèles, Barre Fixe
Ateliers :	Cheval d'Arçons et Anneaux

Le classement se fait par l'addition des **4** meilleures notes majorées par agrès + les **4** meilleures notes par atelier + la note de tenue et discipline.

Le classement individuel se fait par l'addition des 4 notes majorées aux agrès + les 2 notes obtenues aux ateliers.

2.1.2 – Règlement catégorie « Pupilles »

Ages :	confère le code de pointage FSCF en vigueur
Equipes :	de 6 à 13 gymnastes, pas de limitation du nombre d'équipe Obligation de composer une 2 ^{ème} équipe à partir de 14 gyms
Agrès :	Sol, Arçons, Anneaux, Table de saut, Barres Parallèles, Barre Fixe* *Particularité sur le dernier tour départemental : Le Mini trampoline viendra remplacer le Cheval d'Arçon (les années paires) ou les anneaux (les années impaires).

Le classement se fait par l'addition des **6** meilleures notes majorées par agrès + la note de tenue et discipline.

Pour la dernière épreuve du championnat, il sera rajouté la note obtenue au Mini trampoline.

Classement individuel : un général tous âges confondus
Un pour la catégorie « Poussins-Pupilles »
(les deux 1ères années Pupilles)

2.1.3 – Règlement catégorie « Adultes »

Ages :	confère le code de pointage FSCF en vigueur
Equipes :	de 4 à 11 gymnastes Pas de limitation du nombre d'équipe Obligation de composer une 2 ^{ème} équipe à partir de 12 gyms
Agrès :	Sol, Cheval d'arçons, Anneaux, Table de saut, Barres Parallèles, Barre Fixe

Le classement se fait par l'addition des **4** meilleures notes majorées par agrès + la note de tenue et discipline.

Classement individuel : un général tous âges confondus
Un pour la catégorie « Cadets » *(les deux 1ères années Adultes)*

CONTROLE DES POINTS

Il est impératif de procéder au contrôle des points dans les 15 minutes qui suivent la fin de la compétition au secrétariat, ou après chaque agrès.

TOUTE RECLAMATION ULTERIEURE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

2.2 – CHAMPIONNAT INTERCLUB

Cette compétition se déroule sur **1 tour**.

Il y a 2 catégories : FEDRALE A ET FEDERALE B.

Le titre de Vainqueur du Championnat Interclub est attribué à l'équipe classée première de sa catégorie.

La cotation se fait selon le code de pointage FSCF en vigueur.

2.2.1 – Règlement catégorie Fédérale A

L'équipe est composée de 8 à 15 gymnastes Benjamins, Minimes et Adultes (sans quota de nombre par catégorie).

Ages : confère le code de pointage FSCF en vigueur
Equipe : 1 équipe de 8 à 15 gymnastes,
Agrès : Sol, Arçons, Anneaux, Table de saut, Barres Parallèles, Barre Fixe

Le classement se fait par l'addition des **8** meilleures notes majorées par agrès (Benjamins, Minimes et des Adultes confondues) + la note de tenue et discipline.

2.2.2 – Règlement catégorie Fédérale B

L'équipe est composée de 6 à 12 gymnastes Jeunes Poussins et Pupilles Poussins (sans quota de nombre par catégorie).

Ages : confère le code de pointage FSCF en vigueur
Equipe : 1 équipe de 6 à 12 gymnastes,
Agrès : Sol, Table de saut, Barres Parallèles, Barre Fixe
Majorations : Les majorations pour les Jeunes Poussins sont modifiées pour les harmoniser avec celles des Pupilles comme suit :

1^{er} degré majoration 2 points
2^{ème} degré majoration 3 points
3^{ème} degré majoration 4 points
4^{ème} degré majoration 5 points

Le classement se fait par l'addition des **6** meilleures notes majorées par agrès (Jeunes Poussins et Pupilles Poussins confondues) + la note de tenue et discipline.

3 – HORAIRES DE PASSAGE

Le club organisateur est responsable de l'élaboration des horaires en accord avec le responsable de la commission technique départementale.

L'ouverture du gymnaste doit être prévue une heure avant le début des épreuves.

Le pointage doit avoir lieu une ½ heure avant le début de la compétition.

Il faut prévoir un temps d'échauffement de 30 secondes par gymnaste environ (5 minutes Maxi).

L'ordre de passage sur les agrès doit respecter la rotation olympique, soit :

<u>Catégories « Jeunes Poussins » :</u>	Sol, Ateliers (Arçons et Anneaux), Table de Saut, Barres Parallèles, Barre Fixe.
<u>Catégories « Pupilles » :</u>	Sol, Arçons, Anneaux, Table de Saut, Barres Parallèles, Barre Fixe.
<u>Catégorie « Adultes » :</u>	Sol, Arçons, Anneaux, Table de Saut, Barres Parallèles, Barre Fixe.

Les évolutions collectives (Mini-trampoline) seront incluses dans la rotation.

Le club organisateur doit prévoir une personne en charge de faire tourner le plateau de compétition dans l'ordre et le respect des horaires prévus.

Il est souhaitable de prévoir une ambiance musicale pour les échauffements et les déplacements aux agrès.

4 – ORGANISATION

4.1 – SECRETARIAT TECHNIQUE

Prévoir un endroit isolé pour installer le secrétariat équipé d'une table et de trois chaises, de prises électriques ainsi que du papier blanc format A4 pour l'édition du palmarès.

Il ne sera plus distribué de Palmarès aux clubs, il sera mis en ligne sur le site du CD40 FSCF www.fscf-cd40.fr dès la fin de la compétition.

Chaque club organisateur devra prévoir deux personnes pour le pointage, la saisie des notes et l'édition du palmarès.

Le repas d'une personne du secrétariat est pris en charge par le Comité (13€ au 1/09/24)

4.2 – LE JURY

Il est établi par le responsable des plateaux de juges.

Le responsable des juges de chaque club devra s'assurer de la présence des juges inscrits avant d'envoyer la liste au responsable du jury.

Il appartient à chaque club de le prévenir en cas d'absence d'un juge.

Les juges doivent être en tenue comme précisé dans le code fédéral FSCF en vigueur.

Les repas des juges sont pris en charge par le Comité à hauteur du montant défini lors de l'AG de la saison en cours (13€ au 1/09/23).

4.3 – SERVICE MEDICAL

Comme pour toute manifestation sportive, il est indispensable de prévoir les services de la Croix Rouge ou de la Protection Civile et/ou d'un médecin.

Une participation du Comité aux frais de secours est prévue (80€ AU 1/9/2023).

4.4 – ORGANISATION MATERIELLE

Le matériel doit être de qualité et doit répondre aux normes indiquées sur le code de pointage en vigueur.

Les tapis de réception doivent être en nombre suffisant pour assurer la sécurité des gymnastes (confère code de pointage FSCF en vigueur, chapitre « normes des agrès »).

Si un club a des difficultés pour rassembler le matériel nécessaire à l'organisation de la compétition dans de bonnes conditions, il doit demander à d'autres clubs de lui en prêter.

Prévoir une table et des chaises en nombre suffisant pour les juges et 2 bancs par agrès pour faire asseoir les gymnastes.

Prévoir une sonorisation efficace pour l'annonce des rotations et la lecture du palmarès.

Prévoir une table séparée pour disposer les récompenses de la compétition.

Prévoir un podium pour le palmarès (il peut être réalisé à l'aide de plinths).

Remarque : il appartient au club organisateur d'inviter pour la compétition les personnalités locales, les membres du Comité Départemental ou Régional ainsi que la presse.

4.5 – LES RECOMPENSES

Elles sont à la charge du Comité Départemental pour chaque compétition départementale.

Lors du dernier tour du Championnat Départemental, le vainqueur final reçoit un trophée remis en jeu chaque année et offert par le Comité Départemental.

Pour chaque tour Départemental, il est prévu :

Championnat Départemental :

Classement équipe :

⇒ 1 coupe pour chaque équipe présente sur le podium,

Classement Individuel Général :

⇒ 1 médaille D70 mm pour les gymnastes classés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}
et 1 médaille D50 mm pour les gymnastes classés de la 4^{ème} à la 10^{ème} place

Classements Individuels Particuliers :

Pupilles Poussins

⇒ 1 médaille D70 mm pour les gymnastes classés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}
et 1 médaille D50 mm pour les gymnastes classés de la 4^{ème} à la 10^{ème} place

Adultes Cadets

⇒ 1 médaille D70 mm pour les gymnastes classés 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}
et 1 médaille D50 mm pour les gymnastes classés de la 4^{ème} à la 5^{ème} place

Chaque club organisateur pourra ajouter des récompenses en plus de celles mentionnées ci-dessus.

Lors de la lecture du palmarès, il est **INDISPENSABLE** :

⇒ **de nommer toutes les équipes** qui ont participé à la compétition en commençant par la fin du classement.

⇒ **de nommer les 10 premiers gymnastes du classement individuel** de chaque catégorie en commençant par le 10^{ème}

IMPORTANT

Pour la lecture du palmarès, TOUTES les équipes et TOUS les gymnastes ayant participé à la compétition doivent être présents et en tenue gymnique correcte et uniforme :

⇒ sokol ou short et léotard.

⇒ survêtement complet du club (s'il fait très froid, en accord avec le responsable départemental),

Tout gymnaste ne respectant pas la présente règle ne pourra être présent lors du palmarès ni être récompensé.

4.6 – DROITS D'ENGAGEMENT

Pour le Championnat Départemental par équipe :

⇒ **20 €** par équipe Jeunes Poussins, Pupilles et Adultes,

⇒ **5 €** par gym en individuel,

Pour le Championnat Interclub :

⇒ **20 €** par équipe Fédérale A et Fédérale B

Les droits d'engagement sont perçus par le Comité Départemental.

AU REGLEMENT DEPARTEMENTAL sur la note de « Tenue et Discipline »

Dans toutes les compétitions par équipe, une note de 0 à 10 est attribuée, à chaque appareil par le jury pour la « Tenue et Discipline ».

Les équipes :

- ☞ **doivent se déplacer en ordre**
- ☞ **doivent se présenter devant le jury avant de commencer l'échauffement,**
- ☞ **sont notées dès leur arrivée à l'agrès jusqu'à leur départ pour le suivant.**

TENUE

✓ ADULTES :

Sol et Table de Saut, trampoline, production fédérale : short blanc ou de couleur unie, léotard (multi couleur autorisée), écusson, socquettes blanches avec ou sans chaussures blanches ou pieds nus.

Arçons, anneaux, BP, BF : sokol blanc ou de couleur unie, léotard (multi couleur autorisée), écusson, socquettes blanches **obligatoires** avec ou sans chaussures blanches

✓ PUPILLES et POUSSINS :

Sol, Table de Saut, BP, BF, Trampoline (pour les pupilles) : short blanc ou de couleur unie, léotard (multi couleur autorisée), écusson, socquettes blanches avec ou sans chaussures blanches ou pieds nus.

- Les bandes de poignets de couleurs sont autorisées pour le port des maniques.

✓ ENTRAINEURS(S) :

Le ou les entraîneur(s) en charge de l'équipe devra **obligatoirement** avoir la tenue du club pour présenter son équipe, soit : survêtement au couleur du club, baskets (claquettes interdites), tee-shirt au couleur de l'association.

Plus spécifiquement et sous peine de pénalisation :

- ☞ Les gymnastes avec les cheveux longs devront les avoir **correctement et solidement** attachés,
- ☞ Le short et le sokol devront être correctement portés (à la taille et non au bas des fesses),
- ☞ Tous les bijoux seront interdits (Montre, Chaîne, bague, piercing, boucles d'oreilles...).

Les moniteurs ou monitrices devront exercer une surveillance constante sur leurs gymnastes. Les gymnastes doivent rester en ordre avant et après leur passage à l'agrès à la place qui leur sera réservée.

Les encouragements verbaux seront interdits.

L'utilisation des portables dans les rangs est interdite.

PENALISATION

Dans les concours en section, la tenue vestimentaire et le comportement des moniteurs, assistants et gymnastes sont pris en compte.

Ce règlement vient compléter le règlement fédéral en vigueur. Il est annexé au cahier des charges pour l'organisation d'une compétition départementale.

Toute infraction aux règles et exigences entraîne une pénalisation de :

☞ **0.30 point par gymnaste** fautif pour la tenue vestimentaire non réglementaire et un comportement indiscipliné.

☞ **0.50 ou 0.80** pour un comportement incorrect de l'entraîneur.